

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 533 du 6 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements
de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes,
de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques**

NOR : INTJ2100983S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 42999 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032325S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Picod	Jean-Paul	NIGEND : 162 668
Lozano	Christophe	NIGEND : 150 767

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Franzetti	Stéphane	NIGEND : 176 365
Guidez	Sébastien	NIGEND : 171 680
Torres	Christophe	NIGEND : 195 497

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Bathias	Frédéric	NIGEND : 208 145
Cayeux	Alexandre	NIGEND : 220 398
Borderie	Stéphanie	NIGEND : 178 077
Cazelly	Olivier	NIGEND : 159 766
Gérand	Hugues	NIGEND : 213 502
Caestecker	Kévin	NIGEND : 243 616

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Dreux	Johnny	NIGEND : 232 124
Pocq	Michaël	NIGEND : 239 945
Roger	Eric	NIGEND : 235 903
Léonardon	Emmanuel	NIGEND : 351 438
Guillemaud	Clément	NIGEND : 378 933
Marie	Alexandre	NIGEND : 243 151
Laporte	Guillaume	NIGEND : 231 147

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,
A. Pétillot*